



## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 JUILLET 2011

**Présents** : MM. MARCON J-P., CHAPELON, GUERIN, VALLAT, SOUVIGNET, MOUNIER, TEYSSIER J., ACHARD, GRANGER, DUMONT, CIGIOTTI, BOURRIEL, JURINE, PEYRARD, PATOUILLARD, PONCET, BEAULAIGUE, FAYARD, DREVET, SEYTRE, GIRAUD, SANTY, NEYRON et Mmes GRANGER et DECOT. **Absents** : MM. CHOMIENNE et TEYSSIER J-P..

<b>DOSSIER</b>	<b>DISCUSSIONS</b>
<b><u>PV REUNION / SECRETAIRE SEANCE</u></b>	<p>Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le procès-verbal du dernier Conseil Communautaire. Le Conseil Communautaire désigne M. PEYRARD, comme secrétaire de séance.</p>
<b><u>AFFAIRES ECONOMIQUES</u></b>	<p><b><u>ZONE D'ACTIVITE INTERCOMMUNAUTAIRE D'AULAGNY (MONTREGARD)</u></b> <b><u>MAÎTRISE D'ŒUVRE</u></b> Approbation du choix du bureau d'études pour la mission de maîtrise d'œuvre de cette opération : CHANUT (43120 Monistrol/Loire).</p> <p><b><u>TERRAINS</u></b> Acquisition de parcelles de terrains sur cette zone d'activité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- parcelle F 333 (7 330 m<sup>2</sup>) : prix d'acquisition : 1,50 € le m<sup>2</sup> soit la somme totale de 10 995 € ; notaire : Maître ROCHER (Tence)</li> <li>- parcelles F 331 (13 910 m<sup>2</sup>) – F 332 (4 010 m<sup>2</sup>) – F 334 (1 840 m<sup>2</sup>) soit 19 760 m<sup>2</sup> au total : prix d'acquisition : 1,50 € le m<sup>2</sup> soit la somme totale de 29 640 € ; notaire : Maître MARCOUX (Firminy).</li> </ul> <p><b><u>ZONE D'ACTIVITE DE CHAMBAUD (SAINT-ROMAIN-LACHALM)</u></b> Acquisition de parcelles de terrains à proximité de cette zone d'activité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- parcelles D 499 (2 268 m<sup>2</sup>) - D 500 (15 856 m<sup>2</sup>) - D 569 (11 508 m<sup>2</sup>) : prix d'acquisition : 1,50 € le m<sup>2</sup> soit la somme totale de 44 448 € ; notaire : Maître ROYET (Yssingeaux).</li> </ul> <p><b><u>PEPINIERE D'ENTREPRISES - Z.A. MAURAS (RIOTORD)</u></b> Validation des conditions de location des locaux de la pépinière d'entreprises située sur la zone d'activité de Mauras à Riotord (2,50 € HT le m<sup>2</sup> par mois pour les parties ateliers ; 3 € HT le m<sup>2</sup> par mois pour les parties bureaux et sanitaires y compris des ateliers):</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ateliers 1 et 2 : 845 € HT par mois (323 m<sup>2</sup>)</li> <li>- Bureaux 1 et 2 : 84 € HT par mois (28 m<sup>2</sup>)</li> </ul> <p>Approbation du contrat de location à intervenir avec l'entreprise ULRICK.COM - informatique (43220 Riotord) pour le bureau n°2 : 84 € HT par mois - durée du bail : 1 an (renouvelable 2 fois maximum – 3 ans maximum au total) à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2011.</p> <p><b><u>INITIATIVE CREATION HAUTE-LOIRE</u></b> Cofinancement par la CCPM d'un prêt d'honneur accordé à la SARL BONNEFOY (boucherie) à Montfaucon : 10 000 € (part CCPM 20 % soit 2 000 €).</p>

<p align="center"><b><u>ECOLE INTERCOMMUNALE DE MUSIQUE</u></b></p>	<p>Approbation du projet de mettre en place au niveau du territoire de la Jeune Loire et ses Rivières (arrondissement d'Yssingeaux) en collaboration avec 4 autres Communautés de Communes un parc instrumental (instruments à vent), un orchestre junior et un orchestre de professeurs, et du cofinancement correspondant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 800 € à attribuer à la Communauté de Communes Les Marches du Velay (parc instrumental)</li> <li>- 790.40 € à attribuer en supplément à l'école intercommunale de musique APAUSECROCHE pendant 2 ans à compter de l'année scolaire 2011/2012, qui aura vocation à financer ces activités auprès de l'Ecole Intercommunale de Musiques et de Danses des Marches du Velay</li> <li>- soit un coût total pour la CCPM de 2 380.80 €.</li> </ul>																					
<p align="center"><b><u>SICALA</u></b></p>	<p><b><u>MODIFICATION STATUTAIRE</u></b> Approbation d'une modification globale de ses statuts du SICALA concernant des éléments essentiellement formels (changement références articles de loi, adaptation des désignations au Comité Syndical et au Bureau en fonction des changements statutaires précédents, changement dénomination syndicat, modification recettes syndicat, modification durée syndicat...).</p>																					
<p align="center"><b><u>ACCESSIBILITE HANDICAPES</u></b></p>	<p>Validation de la réalisation par la CCPM des études d'accessibilité handicapés pour l'ensemble des équipements publics du territoire. Approbation de la modification statutaire correspondante : « Elaboration en matière d'études sur le territoire communautaire du plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics et du diagnostic accessibilité des établissements recevant du public dont les collectivités sont propriétaires ou gestionnaires » dans les compétences obligatoires et sous le paragraphe « aménagement de l'espace ».</p>																					
<p align="center"><b><u>FONDS DE CONCOURS VOIRIE 2010-2014</u></b></p>	<p>Validation de la modification des règles du fonds de concours voirie 2010-2014 intégrant le rajout d'une 2<sup>nd</sup>e voirie pour plusieurs communes :</p> <table border="1" data-bbox="501 887 2089 1198"> <thead> <tr> <th><b><u>COMMUNE</u></b></th> <th><b><u>VOIRIE INSCRITE</u></b></th> <th><b><u>VOIRIE A RAJOUTER</u></b></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>DUNIERES</td> <td>La Côte</td> <td>Béraud / Les Cots – La Vilette</td> </tr> <tr> <td>MONTFAUCON</td> <td>Itinéraire alternatif passage dans le bourg</td> <td>Rond-point Les Mésanges</td> </tr> <tr> <td>RAUCOULES</td> <td>Oumey</td> <td>Clause (VC 6)</td> </tr> <tr> <td>SAINT-BONNET-LE-FROID</td> <td>Montée de la Vierge</td> <td>Boënes - Fanget</td> </tr> <tr> <td>SAINT-JULIEN-MOLHESABATE</td> <td>Le Besset + Le Bourg</td> <td>-</td> </tr> <tr> <td>SAINT-ROMAIN-LACHALM</td> <td>La Faye + Gauthier</td> <td>-</td> </tr> </tbody> </table>	<b><u>COMMUNE</u></b>	<b><u>VOIRIE INSCRITE</u></b>	<b><u>VOIRIE A RAJOUTER</u></b>	DUNIERES	La Côte	Béraud / Les Cots – La Vilette	MONTFAUCON	Itinéraire alternatif passage dans le bourg	Rond-point Les Mésanges	RAUCOULES	Oumey	Clause (VC 6)	SAINT-BONNET-LE-FROID	Montée de la Vierge	Boënes - Fanget	SAINT-JULIEN-MOLHESABATE	Le Besset + Le Bourg	-	SAINT-ROMAIN-LACHALM	La Faye + Gauthier	-
<b><u>COMMUNE</u></b>	<b><u>VOIRIE INSCRITE</u></b>	<b><u>VOIRIE A RAJOUTER</u></b>																				
DUNIERES	La Côte	Béraud / Les Cots – La Vilette																				
MONTFAUCON	Itinéraire alternatif passage dans le bourg	Rond-point Les Mésanges																				
RAUCOULES	Oumey	Clause (VC 6)																				
SAINT-BONNET-LE-FROID	Montée de la Vierge	Boënes - Fanget																				
SAINT-JULIEN-MOLHESABATE	Le Besset + Le Bourg	-																				
SAINT-ROMAIN-LACHALM	La Faye + Gauthier	-																				
<p align="center"><b><u>MAISON MEDICALE – SIEGE CCPM (MONTFAUCON)</u></b></p>	<p><b><u>LOCATIONS</u></b> Approbation des contrats de location de locaux situés dans ce bâtiment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Centre de Soins Intercommunal</u> : prolongation de la location pour 1 an ; durée du bail : 1 an (du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2012) ; loyer + chauffage : 644 € par trimestre ; facturation des charges locatives au locataire (TEOM + entretien chaudière)</li> <li>- <u>REY carrelages</u> : prolongation de la location pour 1 mois ; durée du bail : 1 mois (du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 31 juillet 2011) ; loyer de 50 € par mois ; facturation des charges locatives au locataire (TEOM)</li> </ul>																					

<p align="center"><b><u>AFFAIRES TOURISTIQUES</u></b></p>	<p>Décision de signer une convention de partenariat avec LES VELORAILS DU VELAY (43220 Dunières) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise à disposition par la CCPM au Vélorail du WC public du gîte de la Voie Verte sous la responsabilité du Vélorail</li> <li>- Mise à disposition par la CCPM au Vélorail de l'espace annexe extérieur servant de local de stockage de vélo et de point d'accès d'eau (environ 40 m<sup>2</sup>) : location des vélos effectuée par le Vélorail moyennant le reversement à la CCPM de 15% des locations</li> <li>- Acceptation par la CCPM du raccordement électrique du local d'accueil du Vélorail via l'installation électrique du gîte de la Voie Verte et refacturation par la CCPM au Vélorail de la part des consommations électriques correspondantes.</li> <li>- Durée convention : 1 an (renouvelable par tacite reconduction)</li> </ul>
<p align="center"><b><u>PORTAGE DE REPAS</u></b></p>	<p>Validation des nouvelles modalités de fonctionnement du service de portage de raps à domicile : atteinte de la capacité maximale du service (tournées très complètes, véhicules remplis, manque de récipients) ; inscription en liste d'attente des nouvelles demandes ; ne plus assurer le service pour des activités ne relevant pas prioritairement du portage de repas à domicile (écoles primaires, centres de loisirs, résidents secondaires pendant la période estivale).</p>
<p align="center"><b><u>COUP DE POUCE A L'EMPLOI</u></b></p>	<p>Validation du montant des travaux d'entretien extérieurs confiés comme chaque année à Coup de Pouce l'Emploi : montant 2011 : 25 691,01 €.</p>
<p align="center"><b><u>SCHEMA DE SANTE</u></b></p>	<p>Information sur le contenu de l'étude lancée par le Pays de la Jeune Loire relative à l'organisation de l'offre de soins sur le territoire du Pays et à l'élaboration d'un schéma de santé (étude confiée au cabinet GUERARD CONSEIL) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- travailler sur la CCPM à la mise en place d'un projet de santé au niveau intercommunal</li> <li>- concrétiser le projet de maison de santé à Montfaucon</li> <li>- réfléchir à une action en direction des professionnels de santé à Dunières</li> <li>- pérenniser la présence médicale à Riotord dans le cadre du projet de la future maison de retraite</li> </ul>
<p align="center"><b><u>SPANC</u></b></p>	<p>Discussion sur le rapport annuel du Service Public d'Assainissement Non Collectif : 20 % d'installations conformes, 56 % d'installations conformes avec réserves et 24 % d'installation non conformes.</p>
<p align="center"><b><u>PERSONNEL</u></b></p>	<p><b><u>RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES</u></b>  Décision de signer un contrat à durée déterminée d'un an (du 22 novembre 2011 au 21 novembre 2012) avec Magali BARRADEL (animatrice du Relais Assistantes Maternelles).</p> <p><b><u>MEDECINE PREVENTIVE – CENTRE DE GESTION 43</u></b>  Approbation d'un avenant à la convention 2010 – 2012 relative à la médecine préventive signée avec le Centre de Gestion de la Haute-Loire : modification tarif : coût visite à l'unité (70 € ou 100 €) contre 35 € annuellement auparavant.</p>
<p align="center"><b><u>PISCINE</u></b></p>	<p>Approbation d'un tarif spécifique « club » d'un montant de 13 € de l'heure à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2011 (location association sans mise à disposition par la CCPM d'un maître nageur).</p>
<p><b><u>Prochaines réunions</u></b> : <u>Bureau</u> : jeudi 28 juillet 2011 à 18h15 (CCPM) - <u>Conseil Communautaire</u> : à déterminer (Saint-Bonnet-le-Froid)</p>	